**RAPPORT N° 167** 

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIE CARREGA

## OBJET

Participation du Département au financement de l'OPAH Développement Durable de la ville de Port de Bouc 2017-2022

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 1 37 60

## RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 080 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des travaux engagés par les propriétaires privés dans le cadre des dispositifs d'Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou des Programmes d'Intérêt Général (P.I.G.).

Il vous est à présent proposé d'étudier une nouvelle demande d'intervention départementale en O.P.A.H.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Port-de-Bouc souhaitent mettre en œuvre une O.P.A.H. « Développement Durable » pour une durée de 5 ans à compter de l'année 2017.

Il s'agit du 1<sup>er</sup> programme d'aides publiques à l'amélioration de l'habitat privé sur la commune de Port-de-Bouc qui s'inscrit dans le cadre plus large du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et du projet de Thalassothermie visant à utiliser les sources d'énergies renouvelables comme système de production de chaleur.

Par délégation provisoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la ville de Port-de-Bouc assurera la maîtrise d'ouvrage du dispositif d'OPAH durant l'année 2017 afin de lancer les procédures de marchés publics nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

La Métropole reprendra ensuite la maîtrise d'ouvrage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date à laquelle la compétence habitat sera transférée obligatoirement à la Métropole.

La Métropole et la Ville délibèreront respectivement les 22 juin et 23 mai prochains.

Le périmètre d'intervention du dispositif concerne les logements du centre-ville, de Tassy, des Aigues Douces, de la Lèque, les berges du canal ainsi que certaines copropriétés identifiées.

Vous trouverez en annexe I et II les principales caractéristiques résultant de l'étude préopérationnelle de l'O.P.A.H. menée courant 2016, ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif d'intervention.

La participation départementale au financement des travaux engagés par les propriétaires, est estimée à un montant global de 258 000 €sur les 5 années de l'O.P.A.H..

Un crédit de 154 800 € est sollicité, au titre du financement des 3 premières années du dispositif.

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à :

- la participation départementale à l'O.P.A.H. « Développement Durable » de la ville de Port-de-Bouc 2017-2022 ;

- l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 258 000 € sur la durée de l'O.P.A.H;
- l'engagement d'un crédit de 154 800 € au titre du financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années de l'O.P.A.H 2017-2022 ;
- et de m'autoriser à signer la convention d'O.P.A.H. 2017-2022, présentée en annexe III ;
- la désignation pour représenter le Conseil Départemental au Comité de Pilotage de l'O.P.A.H de M......
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL